

REÇU LE

- 4 MAI 2018

Mairie de VILLY-LE-PELLOUX

Bernard Heritier  
Représentant l'indivision Heritier  
Au 741 route des Glières  
À Villy le Pelloux

Le 4 mai 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de Villy le pelloux  
74350 Villy le Pelloux

Objet : Demande d'ajout d'une contrainte de restauration de l'hydrosystème dans OAP1

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le PLU de Villy le Pelloux retient comme un des axes majeurs de développement du PADD (document VLP\_Modif1\_notice-finale3) :

- le maintien de la dynamique écologique
- La préservation et valorisation des caractéristiques paysagères du village

Cette orientation est déclinée dans le document OAP\_M1-1, qui préconise

- la protection et la mise en valeur du cadre bâti et de ses abords (Fiche action 3)
- la préservation des hydrosystèmes (Fiche action 1)

Dans ce contexte,

La source qui alimente le bassin de notre propriété (parcelles N°1920, 2307,98, 99, 1937...) participe à la qualité du bâti et de ses abords.

Elle constitue avec la maison de ferme un ensemble cohérent, témoin du passé agricole de la commune et à ce titre d'intérêt patrimonial, qui est classé comme tel dans le PLU (document Villy-le-Pelloux\_3.2b-1).

J'avais signalé au commissaire enquêteur lors de l'élaboration du PLU à l'automne 2016 le risque d'assèchement de la source que faisait courir l'aménagement de la zone OAP1, car le captage se trouve en limite des parcelles 2371, 2372 et 987.

Son rapport de novembre 2016, contient la recommandation suivante :

« J'encourage M. HERITIER à contacter le propriétaire de la parcelle 987 et la mairie pour les alerter et voir s'il est possible d'indiquer une contrainte à l'OAP 1 en vue de mieux protéger la source... »

La crainte exprimée se révèle malheureusement confirmée. Lors de travaux préliminaires effectués récemment (début 2018) dans OAP1, l'hydrosystème a été perturbé car l'eau ne coule plus, montrant que l'alimentation de la source a été tarie. Je rappelle que l'eau n'a jamais manqué aussi longtemps qu'on s'en souvienne, y compris en période de fortes sécheresses. La source constitue un élément paysager non seulement agréable, mais rarissime dans une

commune en cours d'urbanisation et soumise à un réchauffement climatique déjà très très visible, qui va s'aggraver.

Je demande à Monsieur le Maire par courrier séparé l'ajout de la contrainte de rétablissement de l'hydrosystème et tout particulièrement l'alimentation de la source dans l'aménagement de l'OAP1, en conformité avec le règlement du PLU (document VLP-plu-règlement, article 4-3).

J'espère que vous voudrez bien admettre le bien-fondé de cette demande et la soutenir

Je reste à votre disposition pour compléments d'information

Meilleures salutations



Bernard Heritier

22 route de Pallud

73200 Albertville

[brd\\_heritier@yahoo.fr](mailto:brd_heritier@yahoo.fr)

Mobile 0614083757